

Article 31 du Règlement

Comme tout gouvernement, nous avons droit aux meilleures informations possibles. Nous avons par conséquent institué un comité que nous avons chargé de faire une enquête sur la situation de la réforme réglementaire. Nous avons publié des documents de travail. Nous avons pu profiter du rapport d'un groupe d'étude privé sur la SADC. Nous comptons présenter un projet de loi qui renforcera les pouvoirs réglementaires du gouvernement fédéral. Nous demanderons que les fonctionnaires fédéraux chargés de faire les règlements attribuent une valeur réaliste aux immeubles appartenant aux établissements placés sous notre régie. Nous présenterons un projet de loi visant à permettre au ministre des Finances d'empêcher le transfert de propriétés appartenant à des établissements financiers constitués en société à l'échelon fédéral lorsque nous jugeons qu'une telle opération va à l'encontre de l'intérêt public. Nous ferons le nécessaire pour permettre aux surveillants d'examiner à fond toutes les activités.

Je conseille aux députés de lire un article de Seymour Friedland paru dans le *Financial Times* du Canada du 16 septembre 1985, où l'auteur va un peu plus loin. Il dit que si nous voulons avoir des banques et des sociétés de fiducie régionales—et je crois que nous sommes tous en faveur de cela—il faut les forcer à diversifier leurs prêts. C'est sensé. Il faut vérifier si tous les prêts ne se rapportent pas à un seul secteur ou à une seule région. C'est toujours le bon vieux principe qui consiste à ne pas mettre tous ses œufs dans le même panier. M. Friedland nous recommande d'étudier la question lorsque nous instaurons le régime de la réforme réglementaire. C'est sensé.

Que peut nous apprendre cette situation? Nous avons appris qu'il nous faut un nouveau régime réglementaire pour les établissements financiers de ce pays.

Par ailleurs, nous avons appris ce qui intéresse vraiment les députés de l'opposition officielle, car pas un seul n'était à la Chambre pour m'écouter. J'espère bien qu'ils liront le hansard. Lorsque le débat a commencé, il y avait deux de leurs députés sur quarante à la Chambre. Je félicite mes collègues néo-démocrates. Ils ont pris le débat au sérieux. Ils avaient des députés à la Chambre pour y participer. Nous avons tous écouté le discours bien documenté de plusieurs pages qu'a fait mon collègue de Hamilton Mountain.

En troisième lieu, nous avons entendu les allégations gratuites du député de Hamilton Mountain (M. Deans) et de la députée de Trinity (M^{lle} Nicholson) au sujet de ce que nous allons divulguer à la Chambre. Ils ont réclamé des documents. Ils ont demandé la lettre expédiée par le vérificateur au conseil d'administration. Nous avons convenu que la lettre sera remise au comité. Ils ont demandé la lettre expédiée par l'inspecteur général des banques au ministre des Finances (M. Wilson) en date du 24 septembre 1984. Nous avons convenu que le comité recevra cette lettre. Ils ont demandé un exemplaire de l'accord de participation aux mesures de soutien. Nous avons demandé la permission de tous les intéressés et ils ont consenti à le remettre au comité. Ils ont demandé le rapport du *Federal Reserve Board* des États-Unis. Nous avons demandé l'autorisation du *Federal Reserve Board* par les voies officielles et les voies diplomatiques. Ce sont les dirigeants américains qui refusent de nous remettre ce document. Toutefois, nous poursuivons nos démarches. Ils nous ont demandé de leur communiquer les noms des déposants non assurés. Les députés savent que l'article 251 de la Loi sur les banques et l'article 24 de la Loi d'accès aux renseignements rendent cette divulgation

impossible. Ces articles protègent la vie privée des citoyens et c'est là un principe qui est à la base même du système bancaire. C'est un principe fondamental de nos croyances.

Ce qu'il y a de ridicule à ce sujet c'est que le député de Hamilton Mountain a proposé l'adoption d'une mesure législative rétroactive. Il a dit qu'étant donné qu'on n'avait pas prévu la situation quand la Loi sur les banques a été rédigée et modifiée, nous devrions songer à le faire maintenant, à adopter une modification et à rendre la mesure rétroactive. A mon avis, il n'y a rien de plus odieux, rien de plus antidémocratique que l'adoption d'une mesure rétroactive, comme le propose le député de Hamilton Mountain.

On nous a accusés de donner des réponses évasives. Je dirai à la Chambre que les néo-démocrates et les libéraux s'intéressent bien plus à leur image télévisée qu'à la vérité. Ils savent qu'ils peuvent bloquer cette affaire dans des négociations entre leaders parlementaires et empêcher le renvoi de la question au comité. Ils savent qu'ils peuvent revenir sans cesse sur le sujet au cours de la période des questions, en posant un tas de questions futiles. C'est ainsi qu'ils ont le drap et l'argent. Je ne crois pas qu'ils arriveront à gagner la confiance des Canadiens.

La chose la plus importante que nous ayons apprise, c'est peut-être que nous avons l'un des meilleurs ministres d'État aux Finances que la Chambre ait jamais vus.

Des voix: Bravo!

M. Lewis: La ministre est arrivée à la Chambre en 1984 après une carrière variée dans les milieux financiers. Elle jouissait d'une excellente réputation au sein de notre parti pour ses qualités d'organisatrice politique et pour sa grande compétence. Je dirai à la Chambre, monsieur le Président, qu'elle a depuis été mise à l'épreuve comme nul autre ministre d'État des Finances ne l'a jamais été à ma connaissance, et peut-être même comme nul autre ministre du gouvernement actuel ne l'a jamais été. Ni le parti, ni le gouvernement, ni le cabinet, ni l'opposition n'ont jamais eu, monsieur le Président, à se plaindre de sa compétence. Elle a pris les décisions difficiles et les a défendues. Elle a répondu aux questions. Elle a fait les déclarations. Elle a témoigné au comité. Elle a tout fait et cela, avec détermination, franchise et conviction. Nous, ses collègues, sommes tous fiers de travailler avec elle. Je crois pouvoir parler aussi au nom des députés de l'opposition. Jour après jour, je les ai vus de plus en plus frustrés pour n'avoir pas réussi à la coïncider avec leurs questions.

● (2210)

Le meilleur argument que l'opposition puisse exploiter c'est le milliard de renflouage. J'aimerais traiter expressément de cette question ici à la Chambre des communes nationale.

Notre parti a fait campagne avec la réconciliation nationale. Nous avons dit que chaque région du pays compte, qu'elle est importante pour nous tous. Je dis aux libéraux et je dis au Nouveau parti démocratique que si nous mettons pour un milliard de paiements de péréquation dans la région atlantique, nous allons renflouer cette banque et rescaper les déposants de l'ouest du Canada. Si nous mettons un milliard pour tirer des banques de l'Est du pétrin de Dome, nous allons mettre un milliard pour essayer de renflouer cette banque et ces banques.